

**M. Rémy WITH**

**Vice Président du Conseil Général**

3, rue de la Largue

68210 ALTENACH

*Objet : fermeture de la 2<sup>ème</sup> classe maternelle du RPI de Fulleren / Mertzzen / Strueth / Saint-Ulrich*

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,

J'ai appris le projet qu'a l'Education Nationale de fermer la deuxième classe de maternelle de notre RPI. En tant qu'habitant de l'un des quatre villages concernés, je tiens à vous faire part de ma désapprobation.

**Le seuil de fermeture, pour notre école, est fixé à 28 élèves. Or l'effectif prévu est actuellement de 37 élèves, soit 9 élèves de plus, ce qui représente un écart positif de 32% !**

Je me dresse contre cette décision car :

- la règle des seuils établie n'est pas respectée : à quoi servent les règles si elles ne sont pas respectées ?
- Qui peut croire qu'une classe de 37 élèves avec trois niveaux soit un cadre épanouissant pour les enfants et favorisant les apprentissages ?
- Les communes ont investi dans les bâtiments : l'école maternelle a été agrandie il y a quelques années seulement. Fermer la classe alors même que les effectifs sont supérieurs au seuil fixé est un signe de mépris pour les élus et tous les contribuables des quatre villages.
- Il n'est aucunement tenu compte des personnels qui sont liés à cette classe (ATSEM, enseignante, femme de ménage) et pour qui la fermeture entraînerait un éventuel licenciement.

Pour toutes ces raisons, je m'adresse à vous, espérant que vous saurez nous aider à défendre le respect des règles établies, pour que les enfants de nos villages aient les mêmes chances que les autres.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, nos sincères salutations.

Nom : .....

Signature : .....